

LA CITE NOUVELLE

Organe officiel

de

L'UNION ÉCONOMIQUE D'HABITATIONS
Cité-Jardin du Tricentenaire
Rosemont, Montréal 36,
Canada.

Administrateur
Aviseur
Rédacteur

J.-Auguste Gosselin
R.P. Jean d'Auteuil Richard, S.J.
Hector Vezeau

(Droits d'auteur enregistrés)

Cette publication mensuelle est une contribution à
l'effort commun vers la solution du problème de
l'habitation et de son milieu.

Volume 1

M A I 1 9 4 5

Numéro 5

S O M M A I R E

Editorial	Page 2
La Cité-coopérative de Hull	3-4
La "CITÉ NOUVELLE" à la radio	5-14
La Coopération	15-16
Petites Nouvelles	16
Coopérative des propriétaires C.J.T.	17
Chronique féminine	18
Nouvelles de Montréal	19
Nouvelles de Québec	20
Chaque foyer a son âme...	21
Nouvelles de Hull	22
Conseils pratiques	22

PAGE ÉDITORIALE

Quelques obstacles à la solution du problème de l'habitation

Dans son bulletin de nouvelles du 7 avril dernier, la "National Association of Home Builders of the United States" jette un rapide coup d'oeil sur la situation du logement dans notre pays et signale les difficultés amenées par la guerre à la solution du problème.

Sous le titre de "Quelle direction prendra le Canada?", l'auteur attribue aux exigences de la guerre et à l'emprise de la politique sur notre économie nationale les difficultés que rencontre l'entreprise privée dans la construction de nouvelles maisons.

En plus de la domination de l'Etat, il voit dans les impôts trop élevés un empêchement à la libre expansion de l'industrie du bâtiment et aux placements de capitaux dans le logement à bon marché. Un autre obstacle à l'entreprise privée est, selon le rédacteur du bulletin, le projet que se propose de mettre à exécution la War-time Housing Limited dans la période d'après-guerre.

Comme mesure préventive ou corrective à des abus dans ce sens, le bulletin signale l'amendement récemment apporté à la Loi nationale sur l'habitation, pour encourager davantage les individus, corporations et institutions privées à entrer dans le mouvement de la finance et de la construction de maisons à prix modérés - encouragement qui peut aller jusqu'à une assistance directe de l'Etat.

Sécurité sociale à l'ordre du jour

Dans une récente déclaration aux fidèles, les cardinaux et les évêques de France recommandaient:

"L'accession progressive de chaque ouvrier à la propriété privée par une politique de juste salaire et l'établissement des conditions qui lui permettront de développer sa personnalité et d'élever une famille dans une habitation digne et saine et correspondant aux besoins."

Il semble bien que ce message d'outre-atlantique a été entendu au Canada, car jamais autant que maintenant la question de la SÉCURITÉ SOCIALE a intéressé tant de monde.

On se réjouit tout particulièrement de constater que, dans la lutte électorale en cours, tous les partis aient inscrit dans leurs programmes des propositions pour l'amélioration des conditions de vie, et principalement de l'habitation.

LA CITÉ-COOPÉRATIVE DE HULL

François Lafleur, président.

Il y a des peuples sans histoire, comme il y a des naissances sans carillon. La fondation de la Cité-coopérative de Hull, modeste coopérative d'habitation, mérite certes la fortune des humbles. Son rayonnement et son champ d'action sont de soi limités. Elle ne fait pas travail à grand spectacle. Pour le moment, c'est un enfant au berceau; l'avenir semble lui sourire.

L'ENFANT EST ANNONCÉ

Les signes avant-coureurs se localisaient dans les sociétés d'action catholique, sociale ou nationale. De nombreuses études faites par les mouvements d'Action catholique, spécialement par la Ligue ouvrière catholique, par les Syndicats nationaux et par la St-Jean-Baptiste suggéraient des formules et des oeuvres pour régler la crise du logement.

Les gestes précurseurs se concrétisaient au début de 1944. Une soirée éducative de l'Action catholique régionale, un forum de la L.O.C. où Messieurs Caron et Côté de Québec ont raconté les expériences de St-Sacrement et des Saules, une causerie à la société St-Jean-Baptiste sur le mouvement coopératif d'habitation, des contacts avec les différents Syndicats: conseil central, métiers de la construction, syndicat interprofessionnel, voilà autant d'efforts qui logeaient aux mêmes enseignes pour essayer d'articuler tous les éléments.

L'ENFANT EST NÉ

Le milieu était préparé, la semence jetée. La coopérative d'habitation annonce sa fondation, en juin 1944. Pieuse chimère, folle entreprise, chuchotèrent quelques-uns. Pourtant, les fondateurs signèrent et souscrivirent sans réticence. Pour se mettre en mains le plus d'atouts possible, ils fondèrent immédiatement un cercle d'études; lectures, documentation, correspondance, contacts, démarches et renseignements, voilà toutes les notes de la gamme dans les petites besognes et dans les grands travaux. Pour ne pas se laisser dépasser

par les événements, des représentants sont délégués au 6e Congrès de la Coopération, au Jardin botanique de Montréal et participent aux délibérations. Les journées d'étude de décembre, à la Cité-Jardin du Tricentenaire, donnent impulsion à notre groupe. Tandis qu'ici, l'on improvise; qu'ailleurs, l'on prophétise; là, on exécute. Pourquoi courir l'aventure des occasions perdues, avon-nous dit? Le gaspillage et le chevauchage des efforts ne font qu'appauvrir nos cadres. La volonté de rester spectateur n'est certes pas une solution élégante non plus. Comment espérer le triomphe final si on ne travaille pas pour le succès partiel? Nous avons la bonne fortune de rencontrer des dirigeants aux idées hospitalières et qui invitaient à l'union, à la coopération. Tels sont les mobiles qui ont incité notre groupe à prendre fait et cause pour cette école d'habitation coopérative. L'union fait la force, là comme ailleurs; là plus qu'ailleurs. Nous ne sommes pas partie à tous les accords; mais nous avons créé entre nous des zones franches où la collaboration établit son jeu.

L'ENFANT SE FAIT CONNAÎTRE

La propagande et l'éducation ont fourni leurs meilleurs plombs. Depuis un an, des appels à l'adresse du public se sont répétés:

:conférence de M. Auguste Gosselin, le 24 octobre 1944, sous les auspices de la société St-Jean-Baptiste.

:des articles dans Le Droit, le Front Ouvrier et dans plusieurs programmes d'organisation patriotique.

:trois causeries à la radio par notre président: en octobre, sur le centenaire de la Coopération; en janvier, sur le problème du logement familial et sur l'habitation coopérative.

:aux différentes sociétés, conférences ou forums: syndicats, L.O.C., J.I.C., groupe de fonctionnaires et association des entrepreneurs en construction, etc...

Toute cette réclame pouvait monnayer en notre faveur des appréciations généreuses et de précieuses adhésions. En plus, un bureau est ouvert tous les jeudis soirs, aux sociétaires et au public. L'éducation est la couche chaude de la coopération. Aussi nos membres, soit par des réunions mensuelles, soit par des discussions en équipe ou en comité, étudient-ils les divers aspects du problème. Différents comités - de recrutement, de finance, de plans et devis - multiplient les recherches, fournissent le canevas des discussions; et tout en donnant au mot coopération sa pleine sonorité, ils nous conduisent à la bonne travée.

L'ENFANT TRAVAILLE

Si l'enfant va à l'école, il travaille également. Il ne se reposera pas de sitôt.

Achats des lots. De nombreuses démarches, renseignements et mesures, nous ont amené au choix définitif d'un terrain de 80 acres à la périphérie de la ville de Hull. Rencontres avec le maire et les échevins, demande au Comité des bâtisses et au Conseil municipal; réponse favorable, et nous rédigeons l'acte final en avril 1945. Pour faire pièce à nos espoirs, nous obtenons le tout, franc et quitte de toute charge, pour un prix nominal. Bel exemple d'encouragement que nous nous plaçons à signaler. Nous avons partie liée avec la ville pour les améliorations locales que la municipalité

exécutera au besoin. A titre indicatif, notre plan urbanisé par les techniciens de l'U.E.H. a été accepté d'emblée et avec félicitations par nos édiles municipaux. Il prévoit la construction d'une paroisse de près de 300 foyers. Le premier chantier ne s'ouvrira probablement pas avant 1946. Savoir attendre pour réaliser sûrement.

Création des organismes spécialisés.

Notre groupe a compris dès l'abord, la nécessité de créer des organismes spécialisés. Nous avons donc syndiqué tous nos intérêts dans la fondation de ces organismes. Nos représentants, comme délégués ou rapporteurs, se sont intéressés au premier chef, lors des réunions de l'U.E.H. à Montréal ou à Québec, à ces questions vitales. Les perspectives assez houleuses d'après-guerre ne nous permettent pas d'erreur d'optique. Sans doute, il importe de garder la ligne d'horizon coopératif. Il importe surtout de juger la route, l'allure et les moyens.

Tissons notre dogmatique; hissons nos drapeaux; mais retroussons-nous les manches. Le rideau de la victoire est levé; le renouveau commence. Des nôtres ont versé leur sang. Soyons prêts à verser quelques misérables gouttes de sueur humaine. L'union fera notre force.

CORRECTION

Edition d'avril, page 12, paragraphe 4, troisième ligne, lire: "Les institutions prêteuses ont rarement accepté de prêter dans l'est de la ville, excepté la Sun Life Assurance Company, qui a assumé la finance à long terme des développements subséquents, après en avoir fait quelques-uns auparavant dans ce secteur de la ville".

LA CITE NOUVELLE

Programme éducatif sur l'Habitation et ses Problèmes
Dix émissions hebdomadaires à Radio-Canada
sous les auspices de
L'UNION ECONOMIQUE D'HABITATIONS

Réalisateur: M. Florent Forget

LA MAISON FAMILIALE

par

Mme Pierre-F. Casgrain

Troisième émission: mercredi le 21 mars 1945, à 10 h. 15 du soir

- M. Forget - Alors, Madame vous allez nous parler ce soir "de la femme et de l'habitation?"
- Mme Casgrain - Oui, monsieur. La femme passant la majeure partie de son temps à la maison, ne peut pas rester indifférente à la question de l'habitation. Celle-ci est en somme le domaine de la femme.
- M. Forget - En effet, on dit toujours que la femme est la reine de son foyer.
- Mme Casgrain - Et ce foyer, Monsieur, toute femme le voudrait gai, spacieux, ensoleillé, entouré de verdure et de fleurs. Dans un cadre pareil, elle remplirait plus aisément et avec joie le rôle que la Providence lui a confié. Les enfants, comme les fleurs, auxquelles on les a souvent comparés, ont besoin d'air pour ne pas s'étioler. Il ne faudrait plus qu'une mère soit condamnée à élever ses petits dans quelques pièces sombres et malsaines. On me parlait récemment d'une maison de trois étages divisée en appartements où vivent 42 personnes. Pour tout ce monde, on trouve dans ce local,

deux évier et une chambre de toilette.

M. Forget - Mais, c'est épouvantable, Madame!

Mme Casgrain - Hélas! oui Monsieur, et il y a une infinité de familles de 7,8,10 personnes logeant dans 3 ou 4 pièces. Ces gens ont les moyens de se payer un loyer raisonnable, mais il n'en trouvent pas.

M. Forget - Evidemment, on construit trop petit pour la famille moyenne.

Mme Casgrain - C'est-à-dire, Monsieur, que l'on n'a pas suffisamment construit en proportion de l'augmentation de la population. Comme résultat, on subdivise les habitations actuelles et on entasse plusieurs familles dans des maisons destinées à n'en loger qu'une seule.

M. Forget - La population a bien augmenté dans les villes, n'est-ce-pas, Madame?

Mme Casgrain - A Montréal seulement, de 1925 à 1940, l'augmentation a été de 693,000 à 907,000. Et pour rencontrer ces nouveaux besoins, la moyenne annuelle de la construction a été de 1925 à 1931 d'environ 6,000 logements par an, soit 1,000 par an. De 1931 à 1938, seulement 849, soit un peu plus de 100 par année. Vous voyez cela d'ici!

M. Forget - Ces chiffres expliquent bien des choses évidemment.

Mme Casgrain - Oui certes. La guerre a intensifié le mal en attirant vers les villes des milliers de personnes venues pour travailler dans les usines de munitions.

Ainsi, dans le quartier ouvrier de Montréal, composé de 6 paroisses, il y a eu depuis 1940 une moyenne de 150 à 175 mariages par an dans chacune de ces paroisses et une moyenne de deux naissances dans chaque nouvelle famille. Et, pour loger tout ce monde, il n'y a pas eu une seule nouvelle construction. Avec le résultat que dans ces paroisses, il y a au moins 200 familles qui demeurent dans des magasins, à raison de deux ou trois familles par logement. Sur une rue, près de la rue St-Jacques, il y a un magasin qui loge deux ou trois familles, soit un nombre de 17 personnes. Les en-

alors leur santé s'en ressent: ils sont faibles et fatigués. Tout se salit. Je passe mon temps à nettoyer, ça ne paraît pas car c'est trop embarrassé et pour comble, je ne peux rien mettre dans les armoires, il y mouille et aussi il y vient des souris. C'est une vieille maison et le propriétaire ne veut pas faire de réparations. Nous voudrions trouver un autre logement, mais il n'y en a pas....

M. Forget - Quel lamentable tableau!

Mme Casgrain - En effet - Il y a probablement des milliers et des milliers de cas comme ceux-ci.

Malheureusement, le chaos des affaires, le désordre autour de soi, accoutument l'esprit à ne plus d'étonner du désordre des idées et de la conduite que du désordre de sa chambre. On arrive à mettre, par besoin, de l'ordre dans ses pensées, dans son travail, dans sa conscience, dans ses affections, dans ses affaires, lorsqu'on a été élevé dans l'habitude et le goût de l'ordre, lorsque durant sa jeunesse on a toujours vécu au sein d'une maison parfaitement ordonnée.

M. Forget - C'est Pestalozzi, je crois, qui raconte qu'un voleur arrivé sous le gibet auquel il allait être pendu, disait à son bourreau: "Hélas, si mon père m'avait appris à pendre chaque soir mes vêtements, je ne serais pas ici maintenant."

De nos jours, hélas, c'est trop souvent parce qu'il n'y a pas de place pour ranger les vêtements que les parents ne peuvent montrer à leurs enfants comment avoir de l'ordre.

Mme Casgrain - Il est d'ailleurs reconnu que les taudis engendrent trop souvent la criminalité.

Depuis quelque temps, j'ai eu l'occasion d'assister à des réunions où l'on s'alarme avec raison devant l'augmentation de l'immoralité, de la tuberculose, de la délinquance juvénile. Et c'est l'opinion générale que l'un des remèdes efficaces à apporter à ces maux serait une solution rapide et intelligente au problème de l'habitation.

Le 11 avril 1919, le roi Georges V, père de notre souverain actuel, disait qu'"il n'est pas exagéré d'affirmer qu'une solution adéquate du problème du logement serait la base de tout progrès social. La santé et le logement sont indissolublement liés. Si ce pays

fants n'ont pas un coin à eux, les adultes ne peuvent se reposer après leur travail, souvent exténuant.

Il n'y a pas de bain dans cette maison qui est d'une humidité qu'aucun chauffage n'arrive à remédier.

Un peu plus loin, une autre maison où l'on trouve 32 personnes dans trois logements, avec 5 à 7 enfants dans chacun.

Ces maisons sont en état de quasi-démolition. Les murs branlent suintent l'eau, été comme hiver, avec cette différence qu'en hiver, il se forme des glaçons qui transforment ces demeures en véritables glaciers. Il n'y a pas de facilité d'hygiène, pas de bain. Le plancher disjoint par l'humidité et l'usage se soulève comme des collines. Impossible de chauffer pareil hangar, où l'on hésiterait à loger des animaux.

M. Forget - Et pourtant des gens y vivent?

Mme Casgrain - Parce qu'ils ne peuvent pas rester sur les rues et qu'il n'y a pas d'autres logements pour les recevoir.

Ces maisons pullulent de vermine: rats, cafards, punaises, qu'aucune "mort aux rats" ne saurait exterminer, car la saleté et l'insalubrité des logements, et cela en dépit des efforts désespérés des habitants, produisent la vermine plus vite qu'on ne saurait la tuer.

St-Augustin disait que le milieu familial doit avoir la splendeur de l'ordre. Mais comment maintenir l'ordre quand huit ou dix personnes vivent entassées dans deux ou trois pièces? Comment ranger les vêtements, quand il n'y a pas de placards ou d'armoires? Comment disposer les meubles quand il n'y a pas de place?

Et à ce propos, laissez-moi vous lire quelques extraits d'une lettre que j'ai reçue de Québec l'autre jour:

"Chère Madame: - Je suis mère de 2 petits enfants de 8 et 6 ans. J'ai mon mari et une maman malade (elle est paralysée et a un cancer, c'est vous dire que cela me donne beaucoup d'ouvrage). Ce qui est pire, je reste dans un logement de seulement deux pièces: la cuisine et une chambre. Nous couchons tous les 5 dans la même pièce. Je ne puis mettre de lit dans la cuisine, car tous les coins sont employés. Les enfants ne viennent pas à bout de dormir,

doit devenir le pays que nous désirons, livrons une grande offensive contre le crime et la maladie. L'attaque doit d'abord être dirigée contre l'habitation laide, malsaine, encombrée, dans la rue misérable, que nous connaissons tous trop bien.

Au Canada, nous n'avons guère jusqu'ici suivi ce conseil.

D'année en année, la crise du logement s'accroît. Depuis la guerre, surtout dans nos grandes villes, comme je le disais tout à l'heure, elle est devenue intolérable.

M. Forget - Ne croyez-vous pas, Madame, que parce que les gens s'habituent à un tel état de choses, ils sont prêts à le supporter indéfiniment?

Mme Casgrain - C'est à se le demander, Monsieur Forget. Madame Roosevelt, elle, prétend qu'il y en a beaucoup parmi nous qui ne prennent jamais la peine de regarder ce qui se passe autour d'eux et prendre contact avec la vie de société qui les entoure.

Chaque fois que quelque chose de tragique se produit dans les familles de miséreux, que nous le sachions ou non, c'est pourtant notre faute. Je crois qu'il existe quelque part un registre des choses que nous pourrions faire et que nous ne faisons pas, soit par paresse, soit par ignorance. Il me semble pourtant que cette ignorance des besoins d'autrui n'excuse pas notre indifférence.

M. Forget - Auriez-vous une idée de ce qu'il y aurait à faire, Madame, pour améliorer cet état de choses au plus tôt?

Mme Casgrain - Dans ce domaine, il y a des responsabilités que les gouvernements devraient assumer - et ici on serait tenté de sourire, si la situation n'était pas si grave, en voyant avec quel enthousiasme ces derniers chargent toujours le voisin de régler la question. Les femmes, si elles le voulaient, pourraient contribuer à diminuer le mal.

M. Forget - Pas en se lançant dans la construction?

Mme Casgrain - Evidemment non. Mais en se groupant pour former une opinion publique puissante et dynamique qui saurait obtenir, des autorités, la démolition immédiate des taudis et de la construction de logements suffisamment nombreux pour loger la population. Ce serait une oc-

casation pour les femmes de poser un geste magnifique de solidarité. Toutes celles qui ont la bonne fortune de posséder un home confortable, si modeste soit-il, devraient avoir une pensée pour celles qui sont forcées de souffrir du froid, de l'humidité, de la vermine et de tous les inconvénients monstrueux, anti-sociaux, d'un taudis, d'un garage, d'un hangar ou d'un magasin, dans un siècle soi-disant civilisé. Celles dont les enfants grandissent dans un milieu familial où règnent l'ordre, la joie et le bonheur se devraient de penser aux autres petits qui vivent dans des logements encombrés, au milieu de promiscuités dangereuses et où il est presque impossible de se développer d'une façon saine, tant physiquement que moralement. Je vous vois sourire, Monsieur Forget, mais je vous assure que ce moyen pourrait réussir. Douteriez-vous par hasard du vieux dicton: "Ce que femme veut, Dieu le veut?"

M. Forget - Non, loin de moi cette idée, Madame!

Mme Casgrain - Nous avons célébré, ces jours derniers, une semaine de fierté nationale. Sachons de grâce avoir cette fierté à bon escient et de façon pratique.

Ne tolérons pas plus longtemps ces taudis dont la vue seule est une disgrâce pour toute nation qui se respecte et une menace sérieuse pour notre survivance. Une trop grande partie de notre population erre un peu à l'aventure cherchant un endroit convenable pour habiter. Dans ces déménagements perpétuels, les meilleures traditions, qui unissent le présent avec le passé, risquent fort de se perdre.

Sauver la famille, c'est très bien, la loger convenablement c'est le complément logique du culte que nous lui avons voué.

Formulons le souhait que, bientôt chez-nous, la famille possède un lieu qui lui soit propre: une maison. Cette maison qui n'abrite pas seulement des hommes, mais aussi des principes, des traditions, des vertus, où veillent le souvenir et l'espérance. C'est dans cette maison que la femme apprendra à ses enfants la droiture, le désintéressement, l'esprit de travail, enfin toutes ces qualités qui font l'armature de la société en rendant les individus forts et les familles solides.

LA CITE NOUVELLE

Programme éducatif sur l'Habitation et ses Problèmes
Dix émissions hebdomadaires à Radio-Canada
sous les auspices de
L'UNION ECONOMIQUE D'HABITATIONS

Réalisateur: M. Florent Forget

L'URBANISME ET SES PROBLEMES

par
M. Aimé Cousineau, directeur,
Service d'Urbanisme de la ville de Montréal.

Quatrième émission: mercredi le 28 mars 1945, à 10 h. 15 du soir

Je suis vivement reconnaissant à l'Union Economique d'habitations et à Radio-Canada de m'inviter au programme "L'Habitation".

Dans une récente causerie, nous avons avancé que l'urbanisme est à la fois une science et un art, fondés sur la réalisation d'un plan directeur qui établit, entre autres choses, la structure urbaine et les tendances du développement d'une ville. Ce plan doit rechercher l'avantage de la collectivité et la conservation de son caractère, tout en remédiant à l'imprévoyance passée.

Il faut bien se garder de confondre le plan directeur d'une ville avec son plan général. Celui-ci indique les voies, les places et les parcs publics, avec leurs limites et leurs dimensions. Il ne montre en somme que l'état actuel de la cité et, parfois aussi, des projets dont la réalisation est décidée mais dont l'exécution est différée.

Le plan directeur, lui, est bien différent; il concrétise en quelque sorte l'avenir. Synthèse du dossier urbain, c'est-à-dire de la ré-

union d'un nombre considérable de plans et de cartes, de graphiques et de tableaux statistiques, de mémoires et de règlements, il dégage les solutions à apporter aux multiples problèmes de l'aménagement rationnel de la ville, tout en respectant les tendances de son évolution.

Pour mieux comprendre quel problème présente la mise au point du plan d'aménagement de Montréal, examinons brièvement les éléments sur lesquels il se fonde, savoir: la région, le réseau des grandes voies de circulation, les espaces libres, le zonage et finalement l'habitation.

L'étude préalable de la région montréalaise et des relations d'ordre divers qu'elle présente avec la ville est une nécessité fondamentale; un de ses principaux objets consiste à prévenir la formation désordonnée de centres suburbains. En effet, la ville ne constitue pas une entité indépendante; elle est, au contraire, partie essentielle de l'agglomération régionale, tant pour sa subsistance que par tous les aspects de son activité économique et sociale.

Deux autres éléments du plan d'ensemble sollicitent vivement l'attention du Service d'Urbanisme. Ce sont, d'une part, le réseau des grandes voies de circulation, qui facilite les déplacements rapides et, d'autre part, l'ensemble des espaces libres, parcs, jardins et terrains de jeux, qui permettent à la population de respirer et de se récréer.

Disons en passant qu'un réseau de circulation n'est pas une simple présentation graphique. Il doit être ordonné de façon que tous ses éléments fassent partie intégrante d'un plan d'ensemble et d'un système rationnel d'artères principales, permettant une circulation interne rapide et bien reliée au réseau des grandes routes.

Un autre point fondamental du plan directeur, c'est le zonage, qui consiste à délimiter, à l'aide de règlements différentiels, le territoire d'une ville en districts où s'appliquent des restrictions uniformes. Le zonage ordonne la croissance d'une ville et, du même coup, l'extension économique des services d'utilités publiques et de transport.

Sans zonage, le jeu normal de l'offre et de la demande aboutit, dans le domaine de la propriété foncière, à des abus spéculatifs, au surpeuplement et, partant, à l'insalubrité. Combien de bâtiments, en l'absence de zonage, sont devenus inutilisables par suite de leur construction dans un district en état de détérioration! De plus, la tendance à la décentralisation a donné lieu, à Montréal comme dans la plupart des grands centres du monde, à la dégénérescence des vieux quartiers et à une importante migration

vers la banlieue. Toute saine politique d'urbanisme doit donc comprendre la rénovation des vieux quartiers.

Le zonage n'est pas rétroactif; il ne corrige pas les erreurs du passé, mais il prévient leur répétition. Il protège la propriété privée contre la dévalorisation et encourage la construction du "bon immeuble au bon endroit", et c'est pourquoi il a priorité sur le droit de propriété. Il protège en outre la santé et la sécurité publiques, et assure le bien-être général de la population.

Reste enfin le problème de l'habitation, que toute grande ville, tôt ou tard, doit résoudre. On l'envisage sous différents angles: d'abord l'allotissement, c'est-à-dire la largeur et la profondeur optimums des lots à bâtir et des espaces libres à ménager; ensuite, la disponibilité ou la pénurie de logements, la salubrité des immeubles et leurs défauts d'ordre structural; enfin, au point de vue de l'occupation, le mode de vie et l'état de santé des occupants, le surpeuplement.

On reconnaît aujourd'hui que l'entreprise privée ne peut suppléer à la pénurie de logements de prix modiques et que le secours de l'Etat est indispensable. Cette aide se manifeste surtout par les exemptions ou les réductions d'impôts, les donations de terrains, les prêts directs à bas intérêt. Le principe de ces divers modes de secours a été adopté en Europe, notamment en Angleterre, et, plus récemment, aux Etats-Unis et au Canada.

La loi nationale du logement, telle que récemment modifiée par le Parlement fédéral et la législation habilitante votée par la Législature de Québec au cours de 1944, viennent donc à leur heure puisqu'elles ont pour objet de favoriser l'accession à la petite propriété et d'augmenter le nombre d'habitations salubres et peu coûteuses qui font grandement défaut à notre métropole.

Le court exposé que nous venons de faire des principaux éléments de l'urbanisation de Montréal montre bien que la tâche du Service d'Urbanisme est immense; cependant elle peut être facilitée par la collaboration étroite des administrations publiques, des groupements professionnels et scientifiques, des compagnies de transport et d'utilités publiques, qui prévoient elles-mêmes leur développement plusieurs années à l'avance.

En effet, l'intérêt soutenu et actif des administrateurs, des ingénieurs, des architectes, des sociologues et des économistes est indispensable pour nous assurer l'appui du public, et lui faire comprendre que

la régularisation du développement de la ville préviendra les moins-values immobilières, conservera les éléments de beauté et assurera la santé publique.

Si l'élaboration d'un plan directeur peut se faire dans un délai raisonnable, sa réalisation, d'autre part ne peut être qu'un objectif à long terme où le rôle du Service d'Urbanisme consiste à assurer la coordination dans la conception plutôt que dans l'exécution des travaux publics quoique de ses études découle nécessairement une série d'entreprises municipales de grande envergure.

Si on ajoute, à ces projets, le programme de travaux déjà préparé par le Service des Travaux Publics pour l'après-guerre, travaux qui entrent d'ailleurs dans le cadre du plan directeur préliminaire, on peut entrevoir l'ampleur du programme qu'il faudra mettre en oeuvre.

Des travaux d'une telle envergure amènent forcément des problèmes connexes de financement. La Ville ne peut engager actuellement qu'un montant déterminé pour les dépenses imputables sur le capital; cette somme ne comprend pas toutefois les travaux rentables.

Les décisions à prendre concernant les projets de restauration d'après-guerre dépendront dans une large mesure de la politique financière du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, qui n'a pas encore été annoncée. Les autorités compétentes prépareront sans doute, en temps utile, un plan détaillé d'organisation financière à l'égard de ces projets.

Quoi qu'il en soit, il ne faut rien négliger pour faire face à toute éventualité, car il semble bien que l'Etat ne viendra en aide qu'aux seules municipalités pourvues d'un plan directeur. Aussi la nécessité s'impose-t-elle de dresser, pour parer aux besoins les plus importants, des programmes de travaux proportionnés aux capacités financières de notre ville et à l'aide qu'elle peut éventuellement recevoir des autorités gouvernementales.

Les études déjà amorcées me permettent d'assurer, en conclusion, que nous avons fait un grand pas vers l'élaboration définitive d'un plan directeur rationnel dont l'une des principales caractéristiques est d'être bien vivant et suffisamment souple pour permettre l'intégration de nouveaux aménagements compatibles avec l'évolution urbaine normale. Nous pouvons dire que tous ceux qui ont à coeur la grandeur et la prospérité de Montréal et aussi ceux qui y sont directement intéressés, ne manqueront pas de trouver matière à réflexion en s'intéressant à l'urbabisation de leur ville.

" LA COOPÉRATION "

Deuxième d'une série de quatre articles

par

Edouard Ducharme, instituteur,
membre de l'Union Economique d'Habitations

LES PRINCIPES DU COOPÉRATISME (Principes de Rochdale)

Le mois dernier, j'ai tenté de définir le sens des trois mots qui coiffaient mon premier article: Coopération, Coopératisme, Coopérative. J'ai affirmé que la doctrine coopératiste ne poursuivait pas à l'aveugle une chimère, mais qu'elle aspirait, fondée sur des principes à la fois immuables et indispensables, à implanter dans l'univers une conception de l'économique différente des conceptions capitaliste et socialiste.

Permettez-moi, aujourd'hui, de vous exposer ces lois de base et de les commenter brièvement.

Voici dans l'ordre où on les cite habituellement les sept principes de Rochdale:

1. "Un membre un vote, indépendamment du capital investi."

Qu'est-ce à dire? Vous savez que, si vous achetez, dans une compagnie à actions, cent, mille ou dix milles parts, vous jouissez à l'assemblée financière de la société d'un nombre de votes égal à la somme de vos parts. Dès lors, possédez la majorité des actions et vous dominerez l'assemblée. Dans une coopérative au contraire, vous n'avez toujours droit qu'à un seul vote, peu importe la quantité de parts sociales que vous détenez. C'est un principe on ne peut plus démocratique et qui accorde en fait la préséance à la personne humaine

sur le capital.

2. "Nulle partie du capital souscrit ne peut avoir droit à une rétribution plus élevée que le taux courant de l'intérêt."

A la lecture de cette seconde loi, vous vous serez rendu compte du fossé infranchissable qui se creuse entre le coopératisme et le capitalisme. Ici vos actions vous rapporteront peut-être 25%, si l'entreprise est prospère; là, toujours un intérêt fixe. Dans un système, c'est l'appât du gain qui motive l'homme, presque toujours; dans l'autre, c'est le désir de retirer d'un capital mis au service du bien commun une rémunération convenable.

3. "Les intérêts sur le capital, les réserves et les fonds de propagande étant mis à part, les profits doivent être partagés entre les membres proportionnellement à leurs achats ou à l'aide qu'ils ont apportée à l'entreprise."

Ce troisième principe est la pierre de touche du coopératisme. C'est lui qui le distingue fondamentalement du capitalisme.

Considérons le cas de deux frères: Pierre et Jean X... Pierre acquiert mille parts ou actions dans une compagnie de services publics, par exemple. Durant l'année, la compagnie fait des affaires prospères et les bénéfices s'a-

PETITES NOUVELLES

moncellent. A la fin de l'exercice financier, la société déclare qu'elle paie du 20% sur les actions. Voilà un beau cadeau pour Pierre, qui, peut-être, n'a pas utilisé une seule fois les services de la compagnie; seules, ses parts sociales ont aidé à l'entreprise.

Jean, lui, possède mille parts dans une coopérative de consommation. Ici, également, les affaires sont excellentes. A la fin de l'année, Jean retire 5% sur ses actions. Ça vaut la peine, direz-vous, d'être un coopérateur? Eh bien! oui. Mais voici pourquoi. Comme Jean a beaucoup acheté à son magasin, il a beaucoup concouru à assurer la prospérité de sa société; aussi la coopérative lui remettra-t-elle une partie du bénéfice net proportionnelle à ses achats. Plus il aura utilisé les services de sa coopérative, plus considérable sera son dividende, appelé ici ristourne. C'est donc le service rendu qui est profitable, non le seul capital-argent brutal. L'Argent-Dieu cède le premier rang à la personne humaine.

4. "Les affaires doivent être transigées au comptant, aux prix courants du marché."

Ce principe sauvegarde les mises de fonds des membres. La coopérative n'a pas le droit de risquer le capital de ses membres par la concession des crédits.

5. "L'entrée de la coopérative ne peut se refuser à qui que ce soit qui veut devenir membre."

6. "L'enseignement de la coopération ou l'éducation coopérative doit être un article permanent du programme."

7. "Les sociétés coopératives doivent coopérer entre elles."

Chez-nous, à la Cité-Jardin, nos assemblées régulières nous fournissent l'occasion de nous renseigner sur la coopération. A nous donc de pratiquer toutes ces lois.

Le Commandant Gaston Lavoisier, de l'Aviation française, visite les bureaux et chantiers, en compagnie du R.P. Richard, le 21 avril.

Il est actuellement attaché au ministère de la Reconstruction de son pays et s'occupe particulièrement du problème de l'habitation dans les régions dévastées de la Normandie.

Le commandant a séjourné quelque temps aux Etats-Unis, où une usine d'avionnerie a édifié toute une Cité-Jardin dans le court espace d'un an pour ses ouvriers.

Il nous indique que, d'après son expérience, la solution du problème du logement réside dans la construction en série de types déterminés de maisons. Il nous encourage fortement à continuer dans cette voie.

Le gérant général de la compagnie d'assurance Sun Life, M. G.-W. Bourke, visite les bureaux de l'U.E.H. et les chantiers de la cité-jardin, mardi le 17 avril, en compagnie de M. George-Lee Campbell, gérant du service des prêts, et de M. G. Snasdell-Taylor, inspecteur.

M. Bourke exprima ses félicitations à la direction, pour la conduite des affaires.

Deux représentants de l'Office national du Film, MM. Raymond Mondor, administrateur provincial, et Jacques Brunet, chef de la production, rendent visite à la Cité-Jardin du Tricentenaire vendredi le 18 mai.

Ils sont venus s'enquérir sur place des possibilités de la production d'un film sur le problème de l'habitation et sur la façon de résoudre ce problème.

Le Service de Propagande de l'U.E.H. entretient des démarches pour l'organisation d'une cinémathèque spécialisée et d'un service de projection, dont bénéficieraient toutes les sociétés et coopératives affiliées à l'association provinciale.

COOPÉRATIVE DE PROPRIÉTAIRES "LA CITÉ-JARDIN DU TRICENTENAIRE" (C.J.T.)

La déclaration de la formation de la coopérative "La Cité-Jardin du Tricentenaire" date du 5 mai 1945.

A la première réunion générale de la nouvelle coopérative de propriétaires, le mardi 15 mai, les élections ont donné le résultat suivant:

Président: Joseph Pauzé,
Vice-Président: Adrien Angers,
Secrétaire: Aquila Lapointe,
Trésorier: Jacques Dupont,
Conseiller: Paul Riopel,
Administrateurs: J. Durand, P. Morel,
C. Millette, A. Colpron, R. Gagnon, J.-C. Laboissière.

Administrateurs consultants: D. Saulnier, J. Perrault, A. Lacourse, R. Houle et H. Bhéreur.

Chaque rue ou avenue est représentée par deux de ses propriétaires.

Le siège social de la coopérative est à la Permanence de l'U.E.H., à l'extrémité de l'avenue des Marronniers, en la Cité-Jardin du Tricentenaire, Rosemont, Montréal 36.

Les Statuts et Règlements, qui ont été acceptés, stipulent que la société accepte les lettres patentes et règlements de l'Union Economique d'Habitations et convient de faire partie de cette association provinciale.

"L'objectif de la société est d'unir les propriétaires, d'administrer et de gérer les biens qui leur sont collectifs, de les grouper dans d'autres organismes spécialisés, tels que coopérative de consommation, caisse populaire d'épargne et de crédit, afin de rechercher ensemble et de recevoir des avantages économiques et sociaux, que seul un groupement bien organisé permet d'atteindre et de trouver à meilleur compte."

A cette même assemblée, trois comités ont été formés: le comité d'arbitrage,

le comité de surveillance et le comité du prix de revient et compte de compensation.

Le Comité d'Arbitrage élu se compose de: MM. Joseph Pauzé, Paul Charette et S. Rouleau. MM. J.-M.-A. Riopelle et Hervé Bergeron sont nommés comme substitués.

Le Conseil de Surveillance élu se compose de: MM. A. Faméart, C.-E.-H. Bastien et Emile Forgues.

Le Comité du Prix de Revient et Compte de Compensation se compose de: MM. Joseph Pauzé, A. Fafard, E. Mondou, C.-A. Campeau, B. Marchand, G.-A. Kemp, Arthur Fugère, J.-A. Tessier, W. Chaput, J.-C. Laboissière, R. Gaudreau, A. Carrier, A. Thivierge, E. Petit, J.-A. Paquin, A. Lacourse, J. Perrault, R. Houle, H. Bhéreur, O. Fournier, J. Carignan, Mme Laliberté, Guy Thérien, Gilles Rivest, E. Forgues et M. Limoges.

Chaque type de maison et chaque rue sont au moins deux fois représentés dans ce comité.

UNION COOPÉRATIVE
(Coopérative de consommation)

L'Union Coopérative a tenu sa première réunion générale mardi le 15 mai 1945 en la Permanence de l'U.E.H.

Les administrateurs de cette coopérative de consommation sont: MM. H.-L. Dallaire, président, M. Limoges, vice-président, C.-A. Lepage, secrétaire, L. Daoust, trésorier, E. Poirier, gérant responsable, E. Daigneau, comptable, E. Moquin, H. Therrien et A. Colpron, directeurs.

Le conseil de surveillance se compose de: MM. L.-W. Bissonnette, A. Salvail et J. Carignan.

C H R O N I Q U E

F É M I N I N E

La guerre finie, la femme encore a une victoire à gagner

Magnificat! Magnificat! Avec quel coeur débordent d'émotion indéfinissable ce mot grand et magnifique s'est envolé vers le Très-haut, en ce jour béni de l'armistice?

Je suis positive, chère amie, que vous vous êtes sentie comme emportée sur un nuage de rêve à l'annonce de la fin des hostilités.

Qui de nous n'a pas vécu des moments terribles d'angoisse à la pensée que peut-être là-bas un être cher pouvait souffrir loin de nous!

Maintenant, finies sont ces heures remplies d'atrocités sans nombre! La pieuvre nazie n'existe plus et la menace jaune va bientôt disparaître.

Encore une fois, les nôtres se sont couverts de gloire. Que leur sacrifice n'ait pas été en vain! Ils nous ont mérité une place au soleil, sachons la conserver.

A nous, chère amie, d'entretenir le feu sacré des enthousiasmes! Sachons combattre la terrible plaie qui se nomme "Indifférence".

Nos petits seront les hommes et les femmes de demain. Nous, qui avons le loisir de les élever dans un milieu sain et bénéficions d'innombrables avantages, inconnus ailleurs, apprenons-leur à aimer tout ce qui est vrai et beau.

Ne restons pas sourdes à toutes les questions qui germent dans leurs petites têtes avides de s'instruire. Si un enfant s'extasie devant la course rapide d'un nuage, ou qu'il s'émerveille à la vue d'une fleur délicate, sachons sourire avec lui.

Donnons-lui son petit coin de jardin, et qui sait, madame, si ce bambin qui, près de vous, joue si gentiment au jardinier, ne sera pas demain un second frère Marie-Victorin. Et cet autre petit, qui vous écorche les oreilles de son instrument favori, possède peut-être à l'état latent la capacité d'un Arthur Leblanc ou d'un Jean Dansereau. La petite soeur, qui endort sa poupée sur un ton fort agréable, nous charmera peut-être demain comme le fait aujourd'hui la délicieuse voix de notre compatriote Claire Gagnier.

Nous possédons, chez-nous, des milliers de talents qu'il faut à tout prix développer.

L'enfant sera un être fort ou faible, selon son éducation première. S'il a poussé au hasard et au gré de ses caprices, l'indécision et la peur du plus petit effort feront de lui un être manqué. Tandis que si nous n'avons rien épargné pour façonner son esprit et son âme, le succès couronnera chacun de ses efforts.

Ne marchandons pas nos sacrifices, chère amie, ne négligeons rien qui puisse aider à l'épanouissement des êtres chers que Dieu nous a confiés. Un jour, les enfants de notre Cité-Jardin seront les étoiles qui brilleront au ciel du monde religieux, diplomatique, ou artistique.

Marchant dans la voie de leurs pères "bâtisseurs de cités", ils reconstruiront, à leur tour, un nouvel ordre social et économique, pour le plus grand bien de leurs semblables.

A nous reviendra l'honneur d'avoir été de prévoyantes et de vraies mamans!

MICHELINE THÉBAULT

NOUVELLES DE LA SECTION REGIONALE DE MONTRÉALA "LA CITE-JARDIN DU TRICENTENAIRE"REUNION CONJOINTE U.E.H.- C.J.T.

Une réunion conjointe du conseil d'administration de La Cité-Jardin du Tricentenaire et de quelques officiers de l'Union Economique d'Habitations a eu lieu vendredi le 25 mai pour étudier les termes d'une convention uniforme, devant lier chacune des trois parties contractantes, à savoir: l'U.E.H., la C.J.T. et chaque propriétaire sociétaire.

Le même comité s'est réuni de nouveau le dimanche 27 mai, pour compléter son étude.

COMITES PERMANENTS A LA C.J.T.

Le mardi 22 mai, à une assemblée générale de la coopérative "La Cité-Jardin du Tricentenaire", sept comités permanents ont été nommés, comme suit: Comité d'inspection comptable; Comité d'assurances; Comité des loisirs; Comité d'embellissement et de propreté; Comité d'enquêtes; Comité de propagande; Comité des premiers soins. On nomma aussi un comité de construction, dont la durée peut être limitée à la période de construction des maisons à la cité-jardin. Les présidents de tous ces comités seront élus au cours de réunions à venir. Tous les propriétaires ont reçu la liste des noms qui font partie de chacun des comités.

LETTRE A MES PETITS AMIS

Joyeux comme des pinsons, chers petits êtres, vous vous ébattrez dans les "jardins" de votre belle "Cité" et vous respirerez à pleins poumons le grand air que Dieu y dispense.

Mais, tout-petits, avez-vous pensé à qui vous deviez pareil privilège d'habiter ce nouvel "Eden", quand tant d'autres jeunes créatures n'ont encore pour tout partage que la rue traîtresse ou la ruelle pour s'amuser?

COMITE SPORTIF

Une soirée récréative eut lieu à la Permanence jeudi le 24 mai, sous les auspices du comité des loisirs.

De nombreux artistes, dont plusieurs des nôtres, ont mis leurs talents à exécution. Mentionnons surtout nos enfants de la cité-jardin, qui eurent beaucoup de succès.

Il y eut en même temps un tirage organisé par le comité sportif au profit du futur tennis. M. le curé René Bachand a bien voulu tirer le billet chanceux. L'heureux gagnant: Monsieur Jules Perrault, futur propriétaire de l'avenue des Cèdres, gagna un billet pour un voyage au Saguenay (valeur \$45.00).

Un prix de \$10.00 a été adjugé à M. Eugène Poirier, pour la vente du plus grand nombre de billets, soit pour \$57. un second prix de \$5.00 est allé à M. J. A. Tessier, qui en a vendu pour \$37.00.

La veillée s'est terminée par une danse pour tout le monde. Environ 150 personnes assistaient à cette fête. Le maître de cérémonie fut M. R. Charette.

Le résultat du tirage a donné un profit net de \$512.51.

C'est la sagesse, la clairvoyance de vos papa et maman, qui vous veulent beaux grands et forts, qui vous a conduit dans cet immense jardin, où vous vivrez de longs et heureux jours, sous la garde de Notre-Dame du Foyer, président à l'érection de votre Cité choisie.

Priez donc bien fort la Providence qu'Elle bénisse les louables desseins de vos chers parents et remerciez-La chaque jour de la faveur très grande qu'Elle vous a faite, de vous conduire dans ce nouveau "Paradis terrestre".

NOUVELLES DE LA SECTION RÉGIONALE DE QUÉBEC
À "L'HABITATION DES EMPLOYÉS CIVILS"

Un journal naît à Sillery: c'était une nécessité, et nous croyons que les fondateurs méritent l'encouragement de tous. Si ce journal parvenait à éveiller chez les propriétaires le souci de la chose publique, je dirais qu'il rendrait à tous un très grand service.

Malheureusement, nous élisons un maire et des échevins; ces derniers avaient certainement soumis un programme; les avons-nous suivis, conseillés, assistés par notre présence aux séances du conseil? Non, une fois que nous les avons élus, nous les abandonnons et, si quelque chose ne va pas, nous leur tombons dessus, c'est tout à fait illogique. Rappelons-nous que la chose publique est notre affaire et qu'il faut s'en occuper. Encore une fois, je souhaite, au nom de tous nos sociétaires, un franc et complet succès à ce journal qui, je l'espère bien, atteindra le but pour lequel il fut créé.

Notre société (L'Habitation des Employés civils) est formée en vertu de la Loi des Syndicats coopératifs de Québec. Fondée le 8 novembre 1943, elle compte maintenant plus de 115 sociétaires, tous désireux de devenir propriétaires-contribuables de Sillery. Notre société n'est pas exclusive aux employés civils, et nous sommes toujours très heureux d'accepter comme membre tout individu qui s'engage à observer nos règlements.

Par son entremise, nous espérons obtenir cette chose concrète qu'est la propriété. Voilà donc que nous nous dirigeons petit à petit vers le but fixé, et plus nous nous en rapprochons, plus nombreuses sont les difficultés à surmonter. Toutefois, nous y parviendrons si nous comprenons que la force de notre société dépend de la solidarité de ses membres entre eux.

Nos futurs propriétaires sont d'un apport sérieux pour la municipalité, et lorsque nous regardons un peu partout,

nous constatons que les municipalités environnantes accueillent avec joie et empressement les groupements sérieux comme le nôtre. A la dernière séance du conseil, monsieur le maire et messieurs les échevins ont bien voulu consentir à ce que notre société soit représentée au comité d'urbanisme; nous en sommes très heureux, car c'est certainement se diriger vers une solution de notre problème de subdivision, problème dont le règlement est urgent, car enfin, nous voulons construire de notre vivant, et pour ce, il nous faut subdiviser, tracer nos rues, cadastrer nos lots, etc., travaux qu'il nous faut entreprendre dès cet été. Je crois donc qu'il sera assez facile, avec la coopération de tous, d'en venir assez rapidement à une entente pour ce qui regarde la subdivision de notre lot.

L'on attend parfois de la vie plus que l'on en reçoit, de l'Habitation des Employés civils, plusieurs en attendent des prodiges. Si, de ce mouvement, nous n'obtenions que la bonne entente dans nos relations sociales, que le sens de nos responsabilités familiales, ce serait déjà un grand pas de fait vers une vie meilleure. Nous avançons à pas mesurés mais nous ne reculerons pas tant que le but fixé ne sera atteint.

En terminant, je souhaite plein succès au journal L'APPML, lequel connaîtra sans doute une prospérité qui s'apparentera à la municipalité qu'il servira.

ANDRÉ HOUDE, PRÉSIDENT.

L'Article 30 de la Loi de la province de Québec donne à la ville de Québec le pouvoir d'accorder une commutation de taxes de 50 pour cent pendant 20 ans à ceux qui, par eux-mêmes ou par l'intermédiaire d'une coopérative d'habitation, construiront une maison à logement unique pour y habiter avec leur famille.

CHAQUE FOYER A SON ÂME... À LA CITÉ-JARDIN DU TRICENTENAIRE

Le R.P. Emile Gervais, S.J., a généreusement collaboré au succès de l'oeuvre poursuivie par l'U.E.H., lorsqu'il fit, dans une petite brochure intitulée "Deux Cités" (collection "Construire" - au Messenger Canadien) une comparaison constructive autant qu'intéressante entre "La Cité des Mal-Lo-tis" et "La Cité des Gens heureux". Parlant de la Cité-Jardin du Tricentenaire, le Père Gervais écrit:

"Ce mouvement possède une âme magnifique.

"Le sociétaire de l'Union Economique d'Habitations, le citoyen de la Cité-Jardin est d'abord un PROPRIÉTAIRE. Pas de locataires (du moins actuellement) dans le paradis de Rosemont: tous habitent leur logis à eux, dont ils peuvent, suivant le vieux code romain, "user et abuser", UTI ET ABUTI. Bon moyen de tuer dans l'oeuf toute tentative de spéculation sur des loyers. Mais surtout, règlement bienfaisant qui assure la stabilité sociale, donne du plomb aux têtes légères, du cran aux indécis. Pas de peuple plus ferme, plus équilibré qu'un peuple de propriétaires.

"Le citoyen de la Cité-Jardin est un PÈRE DE FAMILLE. Tout est conçu pour la famille unie, heureuse, nombreuse, chrétienne. Ici, l'enfant est roi, parce qu'il porte sur son front, comme une couronne, les divines préférences du Maître. C'est pour lui que la maison se fait grande, la pelouse accueillante, le parc d'amusements si près, vaste et animé. C'est pour lui que le soleil brille, que les fleurs sourient, que les feuilles bruissent et que les oiseaux chantent!

"Le citoyen de la Cité-Jardin est un SOCIAL. L'on peut affirmer sans exagération que c'est là le fond de sa mentalité. La vie de la cité est à base de coopération économique et sociale: la construction, achat des matériaux et travaux, profite des avantages de la coopération. Bientôt s'élèveront d'autres coopératives de consommation, de production, métiers, artisanat, etc.

"Le citoyen de la Cité-Jardin est un PATRIOTE CHRÉTIEN. Christianisme et patriotisme de fait et d'action. Il a entendu la voix de l'Eglise qui répétait l'admonition de saint Thomas: "Un minimum d'aisance est essentiel à la pratique de la vertu." Il a entendu la voix de S. S. Pie XI: "On est effrayé quand on songe aux obstacles que le régime actuel du travail et surtout les conditions déplorable de l'habitation apportent à la cohésion et à l'intimité de la famille." (Quadragesimo anno.)

"Il a entendu la voix dolente de la race qui demande pour ses fils une vie saine, ensoleillée, une vie culturelle, une vie nationale orientée selon les grandes lignes de sa destinée.

"Il veut édifier dans son milieu une religion intense, centrée autour de la paroisse. Une vie intellectuelle florissante: jardin d'enfants, école, bibliothèque, cercle d'étude, formation artistique, conférences. Une vie sportive et récréative de haute valeur: terrains de jeux, organisation de sports en groupe, moniteurs, monitrices, cinéma familial. Une vie matérielle prospère grâce à la coopération."

LE SECRET DU BONHEUR

"Ces gens ont trouvé le secret du bonheur, du bonheur simple, inaltérable: rêver grand, garder son âme, agir et lutter.

"C'est la conviction que, sans doute, vous aurez, si vous connaissez comme moi le charme de leur conversation et l'honneur de leur intimité...."

C O N S E I L SP R A T I Q U E SNEUF MOYENS D'AMENDER LES GENS
SANS LES OFFENSER NI LES IRRITER

Quand vous voulez modifier la conduite d'une personne:

1. Commencez par lui faire quelques louanges sincères.
2. Faites-lui remarquer ses erreurs ou ses défauts d'une manière indirecte.
3. Avant de la critiquer, ayez soin de faire ressortir vos propres fautes.
4. Ne lui donnez pas d'ordres directs. Suggérez. Posez des questions.
5. Epargnez son amour-propre. Laissez-lui "sauver la face".
6. Rendez justice à ses efforts, louez ses plus légers progrès. Que vos encouragements soient généreux et sincères.
7. Donnez-lui une belle réputation à mériter.
8. Encouragez-la. Que l'erreur semble facile à corriger; que la tâche paraisse aisée à accomplir.

9. Manoeuvrez de telle sorte qu'elle soit heureuse de faire ce que vous proposez.

SIX MOYENS DE GAGNER
LA SYMPATHIE DES GENS

1. Intéressez-vous sincèrement aux autres.
2. Ayez le sourire.
3. Rappelez-vous que le nom d'un homme est pour lui le mot le plus doux et le plus important de tout le vocabulaire.
4. Sachez écouter. Encouragez les autres à parler d'eux-mêmes.
5. Parlez à votre interlocuteur de ce qu'il aime.
6. Faites-lui sincèrement sentir son importance.

Extrait de "COMMENT
SE FAIRE DES AMIS"
par Dale Carnegie.

NOUVELLES DE HULL

Le plan de la CITÉ-COOPÉRATIVE DE HULL, urbanisé par les techniciens de l'U.E.H., a été accepté par le Conseil municipal de l'endroit. Il met de l'avant les mêmes principes d'urbanisme appliqués à la Cité-Jardin de Montréal.

Le 15 mai, M. François Lafleur, président, était l'orateur invité à un dîner-causerie de l'Association des Entrepreneurs en construction d'Ottawa et de Hull. Ceux-ci suivent avec intérêt le développement de la coopérative d'habitation et ont demandé une autre rencontre sur la question.

Le groupe de Hull prépare une visite en automobile à la Cité-Jardin du Tricentenaire. L'éducation se fait mieux avec des exemples qu'avec des arguments.

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

Tél. Harbour 5111-2

ANTONIO GARNEAU, C.R.

Avocat

276 St-Jacques ouest - suite 707

"Chez PERRON tout est bon"
Semences, plantes
et accessoires de jardin

W.-H. PERRON & CIE, LIMITÉE

935, boul. St-Laurent - LA. 4191

Catalogue sur demande.

Cette publication a été rendue possible grâce à la générosité de:

ACCESSOIRES OUTILLAGE, Limitée
Outillage et accessoires
pour entrepreneurs
8751, boulevard St-Laurent
DUPont 5776

ADRIEN ANGERS, c.c.s.
Assureur
5851, rue Viau Cité-Jardin
Clairval 1767

J. W. DESSUREAULT
Portes et Châssis
Boiseries intérieures
St-Tite, Co. Laviolette
Tél. 27

PAUL GOYER
Laitier
6340, rue Molson
DOLLARD 4001

LA CIE DE SABLE ET DE GRAVEL MONETTE
MONETTE SAND & GRAVEL CO.
3200, boulevard Ferras
DUPont 1118 9

HENRI LIMOGES
Fabricant de Chaux
552 Poupart
CHERRIER 2802

J. E. MONDOU
Grain, Farine, Engrais
90 est, rue Jean-Talon
DOLLARD 5503

JACQUES PERRAULT
Avocat
511 Place d'Armes
HARBOUR 0209

S. ROULEAU
Pharmacien
3719, rue Adam
FRONTENAC 6000

A. SAIVAIL
Epicier - Boucher
3648, rue Adam
AMHERST 3031

J.-A. TESSIER
Ferrermerie
3571 est, rue Ste-Catherine
FRONTENAC 6788

VICTOR VARIN
Marchand de bois de construction
Portes, Châssis, Veneer, Plywood, Masonite
1835, rue Moreau
FRONTENAC 8186

Cette publication a été rendue possible grâce à la générosité des

CHARLES BELANGER

Entrepreneur plombier et couvreur
1268 est, rue Bélanger
CRESCENT 7940

P. J. BELANGER & FILS, enrç.

Marchand de bois de construction
6025, rue Des Erables
TALON 3137 TALON 3391

PHILIPPE BIBEAU

Entrepreneur plâtrier
7538, rue Casgrain
DOLLARD 1760

IVANHOE BISSONNETTE

Notaire
360 St-Jacques ouest
MARQUETTE 5678

OSWALD BROSSEAU

Manufacturier de portes et châssis
209, rue Charlotte, SOREL
Tél. 537 et 2228

PAUL CAPRA, incorporée

Tuile, Mosaïque, Marbre et Terrazzo
7015, rue Drolet
DOLLARD 4057

DESCHENES & FILS, Limitée

Matériaux de plomberie et chauffage
1203 est, rue Notre-Dame
FRONTENAC 3176-7

OMER DE SERRES, Limitée

Quincaillerie - Plomberie - Peinture
1406, rue St-Denis
LANCASTER 0251

DUBOIS TRANSPORT

Transport local et à longue distance
20, rue Commerciale - LA TUQUE
Tél. 68

A. L. DUPONT, Limitée

Ameublement complet de maison
4020 est, rue Ste-Catherine
AMHERST 2111

I. NANTEL

Bois de construction
1717 est, rue Demontigny
CHARRIER 1300

N. SARRAZIN, Limitée

Bois de construction - Menuiserie
5939, 3ième avenue, ROSEMONT
TALON 6869